

Le taux de TVA intermédiaire dans la restauration, une situation équitable et socialement juste

Le Gouvernement conduit actuellement une réflexion sur l'opportunité d'un relèvement du taux intermédiaire de TVA en vigueur dans plusieurs secteurs d'activité (logement, transport, tourisme, services à la personne, vente de fleurs,...) dont celui de la restauration.

Les organisations représentatives du secteur de la restauration : entreprises indépendantes, chaînes de restauration, cafétérias et restauration rapide (GNC, GNI, SNARR, SNRPO, SNRTC, UMIH) se sont rassemblées pour alerter sur **les dangers d'une hausse du taux intermédiaire de TVA dans la restauration**.

Toute augmentation du taux de TVA ne pourrait qu'affecter sévèrement le pouvoir d'achat des Français, l'emploi, l'activité économique de nos entreprises et la compétitivité de la destination France en contradiction avec les objectifs du Conseil interministériel du tourisme. Les équilibres économiques, déjà fragiles, des entreprises de restauration seraient menacés avec les effets redoutés des baisses d'activité, suivies des disparitions d'entreprises, et les conséquences inévitables dans nombre de domaines qui constituent aujourd'hui les atouts du secteur : son image internationale et sa compétitivité, son potentiel de création d'emplois, son rôle d'intégrateur social pour les jeunes et d'accueil pour les apprentis, ses capacités d'innovation et d'investissements.

LE TAUX DE TVA DANS LA RESTAURATION

La TVA s'applique en France avec un taux différent selon les activités. Le taux de TVA applicable au secteur de la restauration est aujourd'hui de 10%. Après avoir été ramené de 19,6 à 5,5% en 2009 « pour la nourriture », ce taux a successivement été relevé à 7% en 2012 puis 10% en 2014. Les boissons alcoolisées ont toujours été à 20%.

La TVA est un impôt payé par le consommateur, collecté par l'entreprise et intégralement reversé au Trésor Public.

Tout relèvement du taux de TVA est une **hausse d'impôt supportée par les consommateurs**. Assimiler le taux intermédiaire à une « aide accordée aux entreprises » résulterait d'un grave contresens.

Pour investir, embaucher, former, répondre aux attentes du consommateur, les entreprises du secteur de la restauration ont besoin de **stabilité fiscale** pour sortir définitivement du champ des variables d'ajustements pour les finances publiques de l'Etat.

Les organisations représentatives du secteur de la restauration



Pourquoi revoir le taux intermédiaire de TVA dans la restauration serait dangereux ?

1

Baisse du pouvoir d'achat des Français

Le niveau de marge actuel des restaurateurs ne permet pas d'absorber une hausse de TVA qui serait inévitablement répercutée au consommateur (**10,1 millions de clients quotidiens dans les restaurants en France**).

Les augmentations successives de TVA intervenues en 2012 puis en 2014 se sont traduites par une hausse de prix pour le consommateur (+0,7 point entre décembre 2011 et janvier 2012 et +1,1 point entre décembre 2013 et janvier 2014). *Source INSEE*

Le prix moyen d'un repas dans le secteur de la restauration commerciale s'établit en 2016 à 12,88 € HT et **9 repas sur 10 ont un ticket moyen HT inférieur à 16€**.

La sensibilité aux prix est particulièrement marquée dans notre secteur : la demande sur les segments « super économique » et « économique » a ainsi progressé de 13 points entre 2003 et 2016.

Parallèlement, les acteurs traditionnels de la restauration commerciale sont aujourd'hui très largement concurrencés par la grande distribution et ses concepts multi-services qui bénéficient pour la grande majorité de ses produits d'une TVA réduite à 5,5%.

2

Perte de compétitivité de la France

Le secteur de la restauration et le tourisme sont aujourd'hui soumis à une rude concurrence internationale. Toute augmentation du taux de TVA pèserait sur l'attrait de l'offre rendue moins compétitive face à nos principaux concurrents (Italie, Espagne, Portugal, Irlande, Autriche,..) bénéficiant d'une fiscalité plus favorable.

En tenant compte du taux moyen des prélèvements obligatoires, **la France deviendrait ainsi le pays le plus lourdement taxé en matière de restauration en Europe**.

Cette perte de compétitivité affecterait non seulement la clientèle étrangère mais également la clientèle domestique appelée à arbitrer au profit de destinations meilleur marché (Espagne, Portugal...).

Segmentation de la restauration commerciale en 2016

Segments	Ticket moyen HT	% repas en 2003	% repas en 2016	Evolution en points
Supé Eco	- de 11 €	63%	75%	+ 12 points
Economique	de 12 € à 16 €	12%	13%	+ 1 point
Intermédiaire	de 17 € à 23 €	14%	7%	- 7 points
Supérieur	de 24 € à 33 €	9%	3%	- 6 points
Haut de gamme	De 34 € à 50 €	2%	2%	0 points
Luxe	Plus de 50 €			

Source : GIRA CONSEIL

(salades, pasta box, ...). **L'augmentation du taux de TVA va accroître les écarts concurrentiels et l'inéquité fiscale entre ces secteurs d'activité.**

Le glissement de la consommation ces dernières années vers des tickets moyens de plus en plus faibles (88% inférieur à 16 € en 2016 contre 75% en 2003) témoigne de la sensibilité aux prix et entraîne une clientèle croissante vers des types de consommation difficilement compatibles avec les efforts engagés en matière de nutrition. On ajoutera le grave impact pour les 3,5 millions de Français bénéficiaires de titres restaurant également visés par cette hausse.

Ville	Taux moyen des prélèvements obligatoires	Taux de TVA applicable à la restauration
France	47,6%	10%
Italie	42,9%	10%
Autriche	42,9%	10%
Allemagne	40,4%	19%
Pays Bas	39,3%	6%
Portugal	36,9%	13%
Angleterre	35,1%	20%
Espagne	34,1%	10%
Suisse	28,2%	7,70%
Irlande	23,9%	9%

Source : EUROSTAT

3

Augmentation des défaillances d'entreprises

Le nombre croissant des défaillances d'entreprises dans le secteur de la restauration (8411 en 2015 contre 6814 en 2011), observé depuis la première augmentation de TVA en 2012, témoigne de l'extrême fragilité de son modèle économique.



Depuis 2012, le secteur de la restauration a été fragilisé par deux hausses successives du taux de TVA, venant s'ajouter à des augmentations du prix des matières premières, des frais de personnel et de la fiscalité locale. Ce contexte défavorable a entraîné une accélération du nombre de défaillances d'entreprises (+15% en 4 ans), **notamment en zone rurale**.

Près de **25 restaurants par jour ont déposé le bilan en 2015** (8411 restaurants). L'augmentation du taux de TVA ne pourrait qu'accélérer cette tendance, particulièrement dans les zones rurales et hors métropoles.

4

Disparition d'un potentiel de création d'emplois

Une 3^e augmentation du taux de TVA viendrait casser une nouvelle fois la dynamique de création d'emplois qui s'affirmait de nouveau dans le secteur depuis 2016/2017. La restauration est un secteur clé en matière d'insertion professionnelle des jeunes et d'accueil des apprentis : 100 000 jeunes formés chaque année.

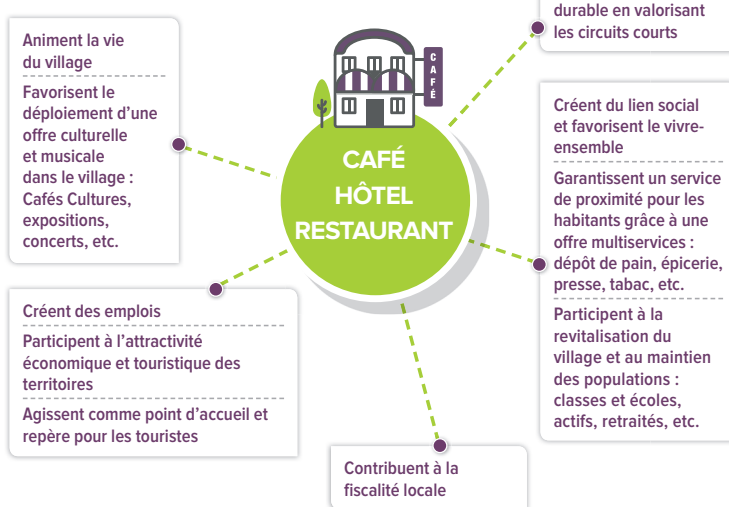


5

L'aménagement du territoire en péril

+ 200 000 entreprises implantées sur tous les territoires (rural, montagne, outre-mer) participent au développement du tissu économique et social et au maintien de l'emploi dans les villages et dans les centre-villes.

Restauration, un écosystème positif



6

Remise en cause ou report de nombreux investissements

Le secteur de la restauration a déjà massivement investi ces dernières années pour répondre aux contraintes réglementaires (hygiène, accessibilité, sécurité, performance énergétique...) et doit poursuivre les investissements nécessaires à sa modernisation : innovation, technologie, digital.

Une 3^e augmentation du taux de TVA serait un très mauvais signal. Concrètement, cela se traduirait par une remise en cause ou un report des investissements par les chefs d'entreprise qui ont besoin de stabilité pour développer leurs activités.

La restauration, une industrie moteur de l'économie française

57,2
milliards d'€ HT
de chiffre d'affaires

204 230
entreprises
dont 90%
ont moins
de 10 salariés

656 095
salariés
(827 200 actifs)
soit 50% des emplois
liés au secteur touristique

UN SECTEUR À FORTE INTENSITÉ DE MAIN D'ŒUVRE :

La restauration a créé **147 800 emplois** entre 2009 et 2018 - dont 17 800 au cours des 6 derniers mois -, **soit 15% des emplois créés** dans le secteur tertiaire marchand sur la période.

80% des contrats de travail sont à durée indéterminée

Un tiers des salariés a moins de 30 ans (deux fois plus que les autres secteurs de l'économie)

1 emploi sur 2 est occupé par une femme

40 000 jeunes sont actuellement en apprentissage

UN CONTRIBUTEUR ESSENTIEL POUR LE TOURISME ET SES ACTIVITÉS CONNEXES :

- 35%** du chiffre d'affaires du tourisme (167 milliards d'euros) qui représente 8% du PIB et 2 millions d'emplois
- 45%** du chiffre d'affaires des équipementiers de cuisine professionnelle
- 17%** du chiffre d'affaires de la filière « pêche »
- 8,5%** du chiffre d'affaires de la filière « produits carnés »
- 10%** de la filière « agroalimentaire »
- 12%** de l'activité Congrès et 9% de l'activité Salons

Un secteur décisif dans l'équilibre de la balance des paiements

L'excédent des services, qui s'amenuisait depuis 2013, augmente en 2017 de 8,7 milliards d'euros et s'établit à 26,5 milliards d'euros. **La ligne Tourisme / Voyages apporte en 2017 un excédent de 17 milliards d'euros** à la balance des paiements déficitaires de la France. Augmenter le taux de TVA pour la restauration c'est prendre le risque de détériorer davantage la balance des paiements de la France.
(source : Banque de France)

Contacts

GNC – SNRPO – UMIH : umih@umih.fr

GNI : f.trouet@gni-hcr.fr

SNARR : dominique-ph.benezet@snarr.fr

SNRTC : info@snrtc.fr

Une offre clé pour l'attractivité de la destination France

La restauration joue un rôle majeur dans l'attractivité de la France : l'inscription au patrimoine immatériel de l'UNESCO du repas gastronomique des Français, ou encore la motivation déclarée des touristes étrangers à découvrir la gastronomie française, expliquent **les 35% de chiffre d'affaires hors taxe du tourisme en France portés par la restauration**.